



## COMPTE-RENDU



### COMITE DE PILOTAGE LOCAL POUR LE SITE NATURA 2000 « RHONE AVAL »

MARDI 29 NOVEMBRE 2011

SALLE MUNICIPALE CASINO DE BEAUCAIRE

#### PRESENTS :

<b>STRUCTURE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Direction départementale des territoires de Vaucluse	COURDIER	Jean-Marc
	BRUN	Manuel
Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône	RIVET	Sylvain
	GIRET (DDTM ST Arles)	Sylvie
Direction départementale des territoires et de la mer du Gard	BENOIT	Patrice
	HARENG	Didier
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA	DAUDEL	Jean-Christophe
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon	PARIENTE	Anne
Préfecture de Vaucluse	Représentée par la DDT84	
Préfecture des Bouches-du-Rhône	Représentée par la DDTM13	
Préfecture du Gard	Représentée par la DDTM30	
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	PAUTRAT	Patrice
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	TOULET	Michel
	RICHARD	Marc
Directeur régional de la Compagnie nationale du Rhône	KHALADI	Ahmed
Maire de Fourques	DUMAS	Gilles
Maire ARLES	MARTIN	Aline
Maire PORT SAINT LOUIS DU RHONE	TAFFIGNON	Georgette
	KIRAMARIOS	Sandrine

Maire BEUCAIRE	DEYDIER	Helene
Maire COMPS	LHERMET	Brigitte
SAN Ouest Provence	DEL CORSO	Marc
Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la mer	LEMOINE	Pauline
Conseil Général du Gard	DESMARET	Yves
Chambre de commerce et d'industrie du Gard	TAVES	Christian
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	JUVENAL	Thibault
Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard	SALMERON	Geromino
Syndicat des digues et fossés de la Barthelasse	MARQUIS	Christian
Office National des Forêts	LLAMAS	Hervé
Centre régional de la propriété forestière de la région PACA	DEVALLOIS	Patrice
Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	CONAN	Sébastien
Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse	ROBERY	Guillaume
Fédération départementale des chasseurs des Bouches-du-Rhône	CHAUVET	Pascal
	FULCONIS	Claude
Centre Ornithologiques Rhône-Alpes Faune Sauvage (CORA)	JACOB	Lionel
Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement RHÔNE-PAYS D'ARLES (CPIE)	LAMBERT	Anne
Parc naturel régional de Camargue	OLIVRY	Didier
	ARNASSANT	Stephan
	RABEMANANJARA	Florian
	DAMI	Laura

.....  
**EXCUSE :**  
.....

<b>ORGANISME</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Mairie ARLES	DERVIEUX	Alain
Comité départemental olympique et sportif des Bouches-du-Rhône	ABADIE	Dominique
Centre Ornithologiques Rhône-Alpes Faune Sauvage (CORA)	PORTIER	Sylvie
Préfecture maritime de la Méditerranée	GOARDON	David
Maire TARASCON	DAILLAN	Marie Pierre
Maire LAMOTTE DU RHONE	SABATIER	Maurice
Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Alpilles	PAGANO	Audrey
Communauté de communes Rhône Lez Provence	LAMBERTIN	Jean-Pierre
Syndicat mixte du SCOT Sud Gard	GORGET-DELEUZE	Caroll
Chambre d'agriculture de Vaucluse	SIBE	Viviane

Fédération départementale des chasseurs du Gard	LAHONDES	Joseph
Rapporteur scientifique CSRPN	GRILLAS	Patrick

---

## **ORDRE DU JOUR**

---

1. *Présentation de la démarche Natura 2000, du site « Rhône aval » et de la structure opératrice désignée (Parc naturel régional de Camargue)*
2. *Articulation de la démarche Natura 2000 avec le Plan Rhône*
3. *Présentation de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et plus spécifiquement de la partie inventaire et diagnostic socio-économique.*
4. *Modalités de gouvernance, d'information et de concertation des acteurs, et validation des groupes techniques thématiques.*
5. *Réflexion sur la zone d'étude et l'évolution du périmètre du site*
6. *Echéancier*
7. *Questions/échanges*

---

## **INTRODUCTION**

---

En tant que Président du COPIL, Gilles DUMAS, Maire de Fourques, accueille l'ensemble des participants à cette première réunion du comité de pilotage et présente l'ordre du jour.

---

## **COMPTE-RENDU**

---

**PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000, DU SITE  
« RHONE AVAL » ET DE LA STRUCTURE OPERATRICE DESIGNEE -  
Laura Dami**, chargée de mission Natura 2000 pour le site « Rhône aval »  
au Parc naturel régional de Camargue

---

La présentation synthétise la démarche Natura 2000, décrit le site et ses enjeux. Le rôle du Parc naturel régional de Camargue en tant que structure opératrice du site est expliqué brièvement. Cette présentation, ainsi que les suivantes, sont téléchargeables sur le site du PNRC à l'adresse web : [http://www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=356&search\\_kw=254](http://www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=356&search_kw=254).

Gilles DUMAS, président du COPIL, souligne l'importance de la question des inondations dans la relation des communes Rhodaniennes avec le Plan Rhône et passe la parole à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour développer le deuxième point de l'ordre du jour.

**ARTICULATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 AVEC LE PLAN  
RHONE - Patrice Pautrat**, agence de l'eau rhône-mediterranee et corse

---

Patrice PAUTRAT expose les 6 volets du Plan Rhône et développe le volet de la biodiversité et de la qualité de l'eau, qui s'articule dans différentes actions concrètes, dont l'élaboration des études pour le document d'objectifs du site Natura 2000 Rhône aval. Il souligne le caractère très

endigué du fleuve, avec pour conséquence une réduction sédimentaire et une modification écologique du système fluvial.

Il souligne la complémentarité de la démarche Natura 2000 avec le Plan Rhône, notamment son volet biodiversité. Ce sont deux processus de gestion durable qui vont dans le même sens : elles doivent donc naturellement se nourrir l'une de l'autre.

**Remarque de Geromino SALMERON, Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard :**

Il faut que le Plan Rhône prenne en considération la problématique de la remontée du sel dans le Petit Rhône et en partie dans le Grand Rhône car cela a causé des dégâts chez les agriculteurs début 2011.

**Réponse de Stephan ARNASSANT, Chef de projet Natura 2000 au Parc naturel régional de Camargue :**

Cet aspect sera sûrement pris en compte lors de la réalisation du document d'objectifs, dans les analyses socio-économiques mais Natura 2000 n'a pas pour objectif de résoudre ce type de problème, aussi impactant qu'il soit sur l'agriculture irriguée.

**Réponse de Patrice PAUTRAT, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :**

Les objectifs du Plan Rhône pour 2011-2013 ne répondront pas forcément à la problématique de la remontée du sel. Des actions sont éventuellement à prévoir mais je n'en ai pas connaissance.

Gilles DUMAS, président du COPIL, explique tous ces aspects importants pour la réalisation du DOCOB, ainsi que la méthodologie qui sera utilisée ; il passe donc la parole à Romain Moreau pour la présentation du point suivant :

.....  
**PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU  
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE  
LA PARTIE INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE -  
Romain Moreau, coordinateur du groupement des bureaux d'études et  
représentant de SIALIS**  
.....

La méthodologie d'élaboration du document d'objectifs, qui a été retenue après consultation des services de l'Etat et des rapporteurs scientifiques du site est exposée. Romain Moreau décline la présentation principalement sur les inventaires biologiques et les diagnostics socio-économiques qui seront à la base de la réalisation du Tome 1. Il souligne l'importance de identifier les personnes ressources pour un éventuel contact avec elles afin d'avoir une large fourchette de représentants pour les enquêtes.

A cette fin il est proposé de s'inscrire sur une fiche accessible à l'adresse web suivante : <https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dFJQNmRLNHM5bEUxN2N1Q0ZNTlIxVFE6MQ#gid=0> .

**Question de Geromino SALMERON, Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard :**

Lors des études sur les poissons serait-il possible de réaliser des analyses de la qualité de l'eau ?

**Réponse de Patrice PAUTRAT, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :**

Il existe déjà une base de données sur la qualité de l'eau consultable auprès de l'agence de l'eau.

**Réponse de Romain MOREAU, Bureau d'étude SIALIS :**

Il est vrai que la salinité joue un rôle direct de barrière naturelle sur le déplacement et la présence des poissons. Par contre l'effet de la qualité de l'eau est plus difficile à évaluer, car ses conséquences sont souvent observables qu'après plusieurs années.

**Remarque de Geromino SALMERON, Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard :**

Il est important de porter une attention particulière à la qualité du milieu aquatique et aux activités présentes (agriculture, pêche et biodiversité).

**Réponse de Jean-Christophe DAUDEL, DREAL PACA :**

Natura 2000 ne peut pas traiter tous les aspects dans le détail. Par contre la problématique de l'eau sera diagnostiquée et traitée dans la partie socio-économique.

**Remarque de Lionel JACOB, Centre Ornithologiques Rhône-Alpes Faune Sauvage (CORA):**

Il faudra faire attention à la bibliographie existante car des espèces identifiées sont en train de disparaître de certains secteurs alors que d'autres regagnent des sites (la cistude par exemple est en train de disparaître au nord du site alors que la Loutre disparue semble être de retour sur ce secteur). D'autres espèces sont très peu connues et elles méritent d'être recherchées attentivement (par exemple le Triton crêté).

Gilles DUMAS, président du COPIL introduit le point suivant :

.....  
**MODALITES DE GOUVERNANCE, D'INFORMATION ET DE  
CONCERTATION DES ACTEURS, ET VALIDATION DES GROUPES  
TECHNIQUES THEMATIQUES - Laura Dami, chargée de mission  
Natura 2000 pour le site « Rhône aval » au Parc naturel régional de  
Camargue**  
.....

La présentation synthétise les modalités de gouvernance dans les différentes actions à réaliser (concertation, réalisation des suivis et du DOCOB) Elle renseigne sur les différentes modalités d'information (papier et sur web). Il est également souligné l'importance des réunions thématiques et géographiques qui seront conduites afin d'avoir une connaissance la plus complète du site et une cohérence dans sa politique de gestion. Au départ, des réunions géographiques traiteront des problématiques écologiques; ensuite des réunions thématiques sur différentes problématiques socio-économiques seront proposées sur trois secteurs différents afin de permettre des déplacements plus convenables à tous les participants. Les réunions thématiques seront : 1. Agriculture / forêt ; 2. Aménagements territoires ; 3. Eau (gestion, qualité, utilisation...) ; 4. Faune / Habitat ; 5. Patrimoine. A cette fin il est demandé aux membres présents de s'inscrire dans une à plusieurs réunions thématiques proposées ou bien de diffuser l'information à d'autres personnes éventuellement intéressées. L'inscription peut être réalisée par réponse au formulaire accessible à la page web suivante :

<https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dDZTVElnblRDNFhldGRvbU8yRm16Zmc6MQ#gid=0>.

La parole est passée à Stephan Arnassant

---

**REFLEXION SUR LA ZONE D'ETUDE ET L'EVOLUTION DU  
PERIMETRE DU SITE - Stephan Arnassant**, chef de projet Natura  
2000 au Parc naturel régional de Camargue

---

Stephan Arnassant présente la réflexion sur le périmètre de la zone d'étude et de sa possible évolution. Il est mis en évidence la problématique liée au secteur des Theys, située à l'embouchure du Rhône et pour l'heure incluse au périmètre du site Rhône aval. Ce secteur a en effet une cohérence écologique plus pertinente avec le site Natura 2000 Camargue. La question a été portée à la connaissance des services de l'Etat qui n'y sont pas opposée. Il faudra néanmoins que les COPILs de ces sites Natura 2000 et les collectivités concernées donnent leur aval à cette modification. Le COPIL du site Camargue a quant à lui d'ores et déjà validé cette démarche. Il est souligné que le Conservatoire du Littoral, propriétaire de la plupart du secteur a manifesté son accord pour cette proposition, en envoyant une lettre de demande aux services de l'Etat. Sous réserve que les travaux d'études réalisés dans le cadre du présent DOCOB valident ce transfert de territoire du site Rhône vers le site Camargue, il est donc proposé au COPIL de prendre connaissance dès aujourd'hui de cette démarche et d'en valider le principe.

**Remarque de Gilles DUMAS**, maire de Fourques et président du COPIL:

Nous disposons de tous les arguments qui proposent ce changement de périmètre : Il laisse la place au débat avant de passer à la validation du principe qui vient d'être présenté.

**Remarque de Georgette TAFFIGNON**, première adjointe au maire de la ville de Port Saint Louis du Rhône:

La mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône est d'accord à ce principe car nous constatons en effet une cohérence écologique plus proche avec le site Camargue qu'avec celui du Rhône Aval.

**Remarque de Sylvain RIVET**, DDTM 13:

Il est important d'intégrer les objectifs de conservation de They de Roustan dans les mises à jour du DOCOB Camargue.

**Remarque de Ahmed KHALADI**, Compagnie Nationale du Rhône:

Il existe également un site Natura 2000 superposé au périmètre du site Rhône aval dans sa partie amont. Il s'agit de la ZPS du Marais de l'Ile Vieille (dont le document d'objectif a été le 15 février 2012 par son COPIL). Même si les deux sites ont des objectifs de conservation sensiblement différents, il sera nécessaire de mettre en cohérence les deux documents d'objectifs.

**Remarque de Lionel JACOB**, CORA:

En effet toute la partie nord du site (qui comprend le site de l'Ile Vieille et la réserve de chasse de Donzère-Mondragon) est très différente du reste du site : il faudra voir si la même problématique que le They de Roustan se présente également sur ce secteur.

**Remarque de Geromino SALMERON**, Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard :

Sur la protection de la faune, je vaudrais ajouter la problématique des espèces nuisibles et demander de ce fait un droit de chasse sur les digues du Rhône. Sur l'aspect de cohérence, je

voudrais aussi souligner le besoin d'être cohérent avec un autre site : celui de la Camargue gardoise.

**Remarque de Manuel BRUN, DDT 84 :**

Natura 2000 vise la conservation des espèces d'intérêt communautaire et non celle des espèces nuisibles. Celles-ci font l'objet de réglementations spécifiques qui permettent la tenue de battues administratives autorisées par les préfets de département pour prévenir les dégâts de ces animaux sur les digues du Rhône et ses affluents.

**Remarque de Didier HARENG, DDTM 30 :**

Pour les espèces nuisibles il y a en effet d'autres types de réglementations, déjà mises en œuvre. Une solution est toujours possible.

**Remarque de Gilles DUMAS, président du COPIL :**

Il souligne l'importance des dégâts occasionnés par certains nuisibles, notamment les blaireaux et la difficulté de trouver des solutions adaptées.

**Remarque de Lionel JACOB, CORA:**

Les espèces nuisibles n'existent pas. Il faut rechercher les causes des dégâts occasionnés par les blaireaux dans les changements des habitats naturels qui modifient le comportement de certaines espèces dont le blaireau et entraînent des dégâts envers les activités humaines.

**Remarque de Patrice DEVALLOIS, Centre régional de la propriété forestière de la région PACA:**

Il serait intéressant de réaliser des inventaires complets de toutes les espèces (ajouter par exemple les lichens). Il serait également important de réaliser un inventaire des populations de castor afin d'étudier l'impact sur la dynamique des forêts.

**Question de Geromino SALMERON, Centre départemental des jeunes agriculteurs du Gard :**

Est-ce que le dragage du Rhône est pris en compte ?

**Réponse de Stephan ARNASSANT, PNR de Camargue :**

Seuls des travaux visant à améliorer l'état de connexion des habitats d'intérêt communautaires (ou les habitats d'espèces) peuvent être inclus dans la démarche de Natura 2000.

**Réponse de Patrice PAUTRAT, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :**

Les travaux de réhabilitation de lônes peuvent être intégrés dans Natura 2000 ou dans le Plan Rhône dans le volet restauration des milieux.

**Remarque de Ahmed KHALADI, Compagnie Nationale du Rhône:**

La CNR a établi un plan de gestion sur 10 ans (qui a fait l'objet d'une enquête publique) et validé par arrêté préfectoral sur plusieurs départements. Cependant il faut quand-même établir des évaluations d'incidence pour les travaux à engager. Une grande partie du Rhône est endiguée : les activités sur les digues sont à inclure dans le DOCOB.

**Remarque de Lionel JACOB, CORA:**

Il faudra évoquer les ouvrages impactant pour les oiseaux (exemple de lignes à hautes tension) traversant le fleuve, en profitant des inventaires qui ont été ou seront réalisés.

*Conclusion de Gilles DUMAS, président du COPIL:*

Le comité de pilotage valide le principe du projet de transfert de They de Roustan vers le site Camargue.

Je remercie tous les participants de s'être déplacés et d'avoir participé à cette réunion.

**Le Président du COPIL**

**Gilles DUMAS**